



LE SPIP CONTINUE ... MAIS PLUS A N'IMPORTE QUEL PRIX !!!

Le 15 juillet 2026, un cap a été franchi.

Après une attaque d'une exceptionnelle gravité au sein du SPIP de la Martinique, les personnels ont pris leurs responsabilités.

Notre objectif est clair : continuer à assurer les missions essentielles du service public tout en refusant d'exposer davantage les agents à des risques qui ne peuvent plus être ignorés.

Cette organisation exceptionnelle est le résultat d'un travail collectif des personnels. Elle permet d'assurer les missions prioritaires tout en tenant compte de la réalité vécue depuis le 15 juillet.

À compter du 28 juillet 2026 – Milieu fermé

Le secrétariat assurera :

- L'enregistrement des entrants, des sortants et des changements de catégorie pénale
- La création des mesures dans PRISME
- La remise des convocations prévues à l'article 741-1, avec les coordonnées téléphoniques des personnes concernées dans la mesure du possible

Les CPIP assureront :

- Les entretiens des personnes arrivantes ;
- Les informations collectives en SAS ;
- Les rapports nécessaires aux CAP et aux débats contradictoires (sans présence des CPIP en CAP) ;
- Les démarches urgentes liées notamment aux décès, aux rendez-vous employeurs et aux PS Compétences CE ;

- Les dossiers de réduction de peine hors CAP.

À compter du 4 août 2026 – Milieu ouvert

Le secrétariat assurera :

- La prise en charge des mesures dans PRISME
- L'établissement des listes BEX et des convocations 741-1, avec les coordonnées téléphoniques des personnes suivies
- La transmission des courriels urgents de la boîte structurelle à la hiérarchie

Les CPIP assureront :

- Les entretiens exclusivement par téléphone pour les convocations BEX et 741-1
- Le traitement des situations urgentes (emploi, décès, incidents supérieurs à quatre heures, changement de lieu d'assignation)
- Les dossiers de réduction de peine en vue des CAP
- Les dossiers de débats contradictoires
- Le suivi des situations sensibles, exclusivement par téléphone

Ce qui change

Aucun entretien en présentiel ne sera assuré par le milieu ouvert.

Les missions continueront d'être assurées dans la limite des possibilités des personnels et dans le respect d'un impératif absolu : la sécurité des agents.

Nous ne renonçons pas à nos missions et nous les effectuerons aux mieux.

Nous refusons simplement que leur accomplissement se fasse au prix de notre intégrité physique.

La continuité du service public ne peut reposer sur le sacrifice de celles et ceux qui le font vivre chaque jour.

Notre sécurité n'est pas une revendication. C'est un droit.

Tract rédigé en concertation avec les personnels du SPIP

Tract susceptible d'être rendu public

Le SG de la CGT IP Martinique

Le SG de FO

Le 27 /07 /2026